

D. LOCALISATION DU SITE ET ENVIRONNEMENT

D. 1. PLAN DE SITUATION GEOGRAPHIQUE

Les forages de reconnaissance (Figure 2) se situeront sur les communes de HENNEZIS et GUISENIERS (27).

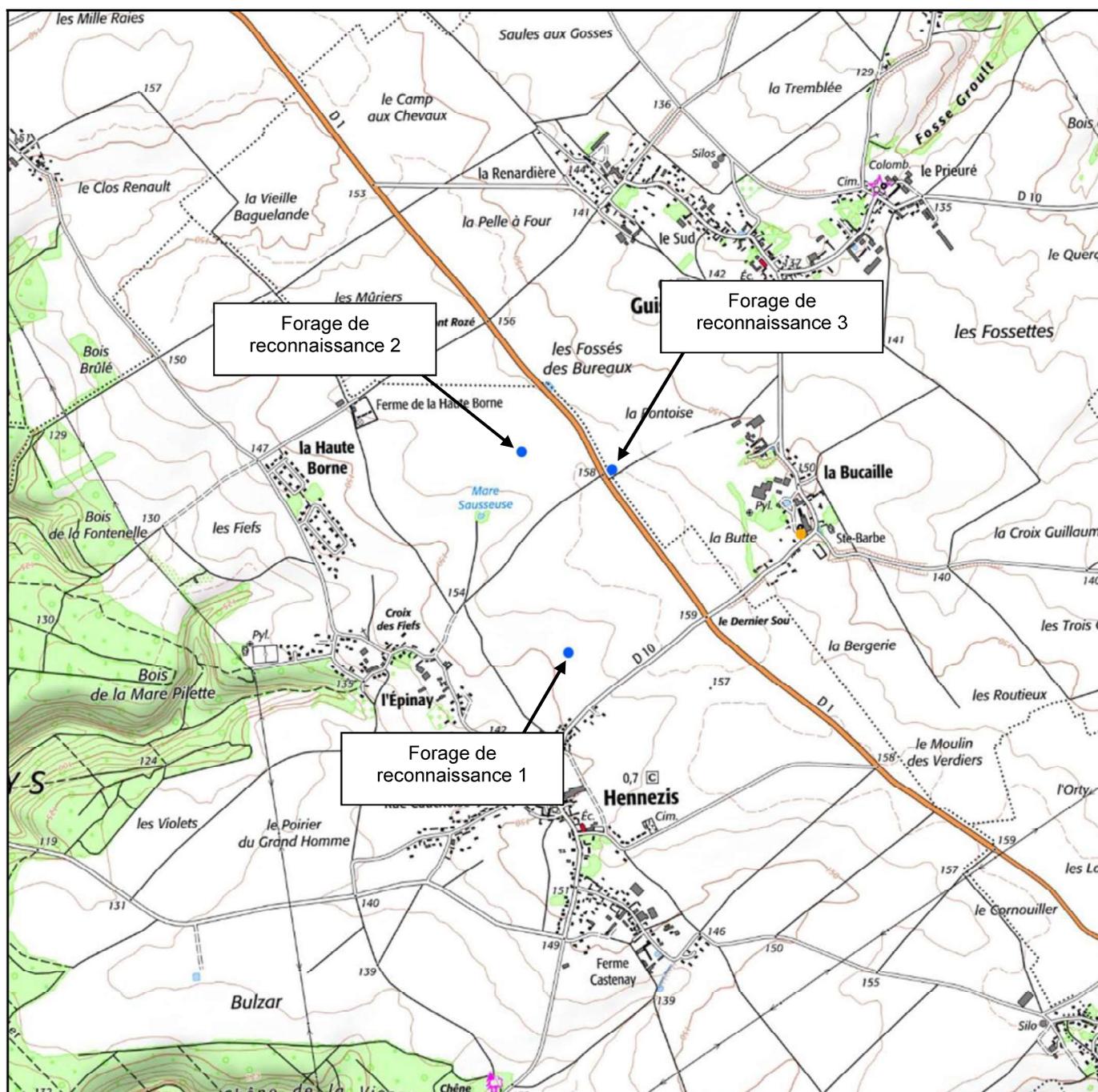


Figure 2 : Plan de situation des forages de reconnaissance (1/25 000^{ème})

Les coordonnées approximatives (Lambert II étendu) des forages de reconnaissance à créer sont :

| | | | |
|------------------|---|------------------|---|
| Forage d'essai 1 | x : 0536 389 m y : 2467 173 m z : + 151 m NGF | Forage d'essai 2 | x : 0536 211 m y : 2467 950 m z : + 156 m NGF |
| Forage d'essai 3 | x : 0536 574 m y : 2467 939 m z : + 157 m NGF | | |

La figure 3 présente une vue aérienne de l'emplacement prévisionnel des forages projetés.

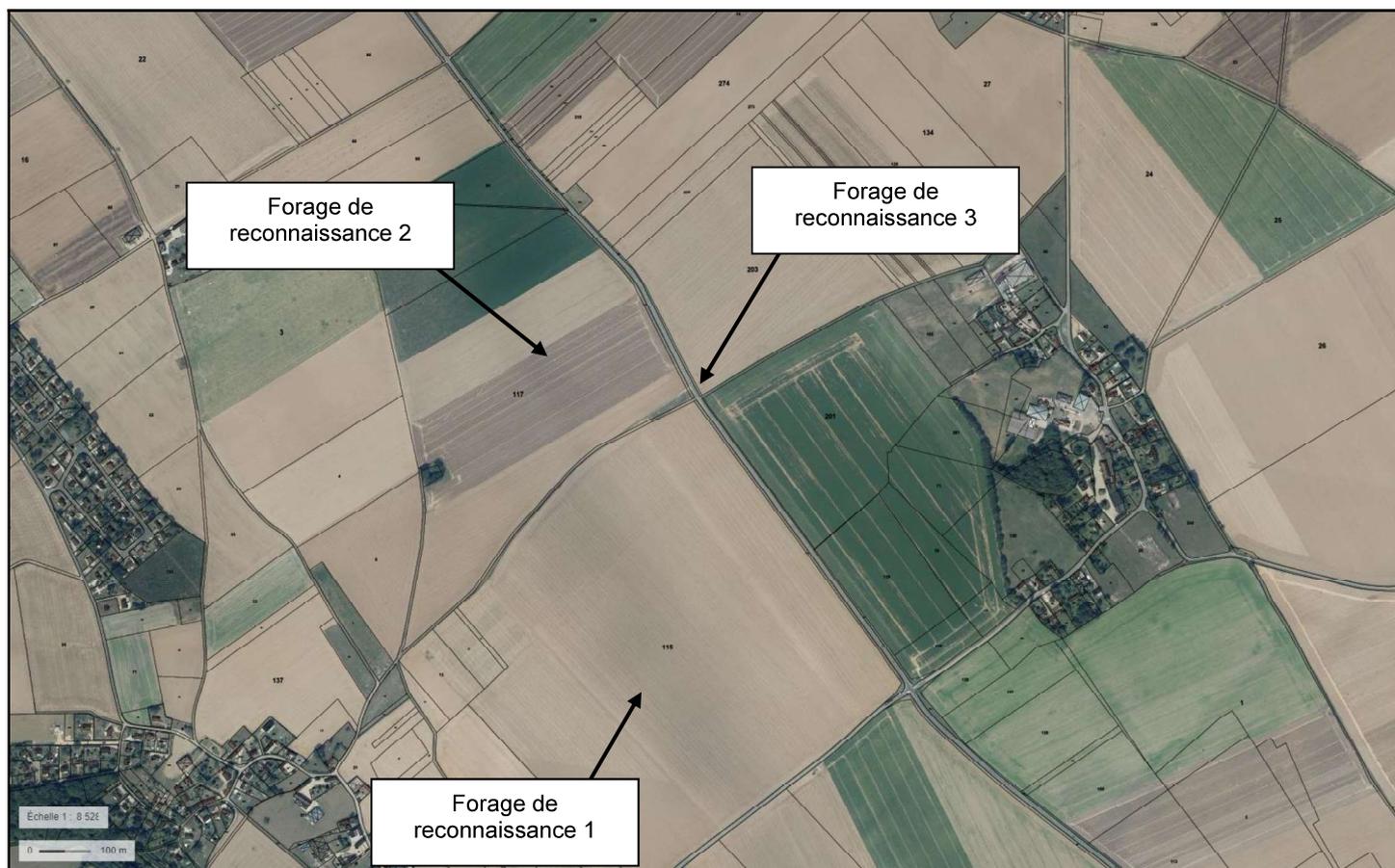


Figure 3 : Situation prévisionnelle des forages d'essai par photo aérienne Source : Géoportail

D. 2. SITUATION ADMINISTRATIVE

Les forages de reconnaissance (Figures 4 à 6) seront situés aux coordonnées cadastrales suivantes :

- Forage d'essai 1 : HENNEZIS A115
- Forage d'essai 2 : HENNEZIS A117
- Forage d'essai 3 : GUISENIERS C 203

Les plans cadastraux à l'échelle 1/2000^{ème} sont présentés en annexe.

Les parcelles appartiennent à M. Pierre THIROUIN, pétitionnaire du dossier.

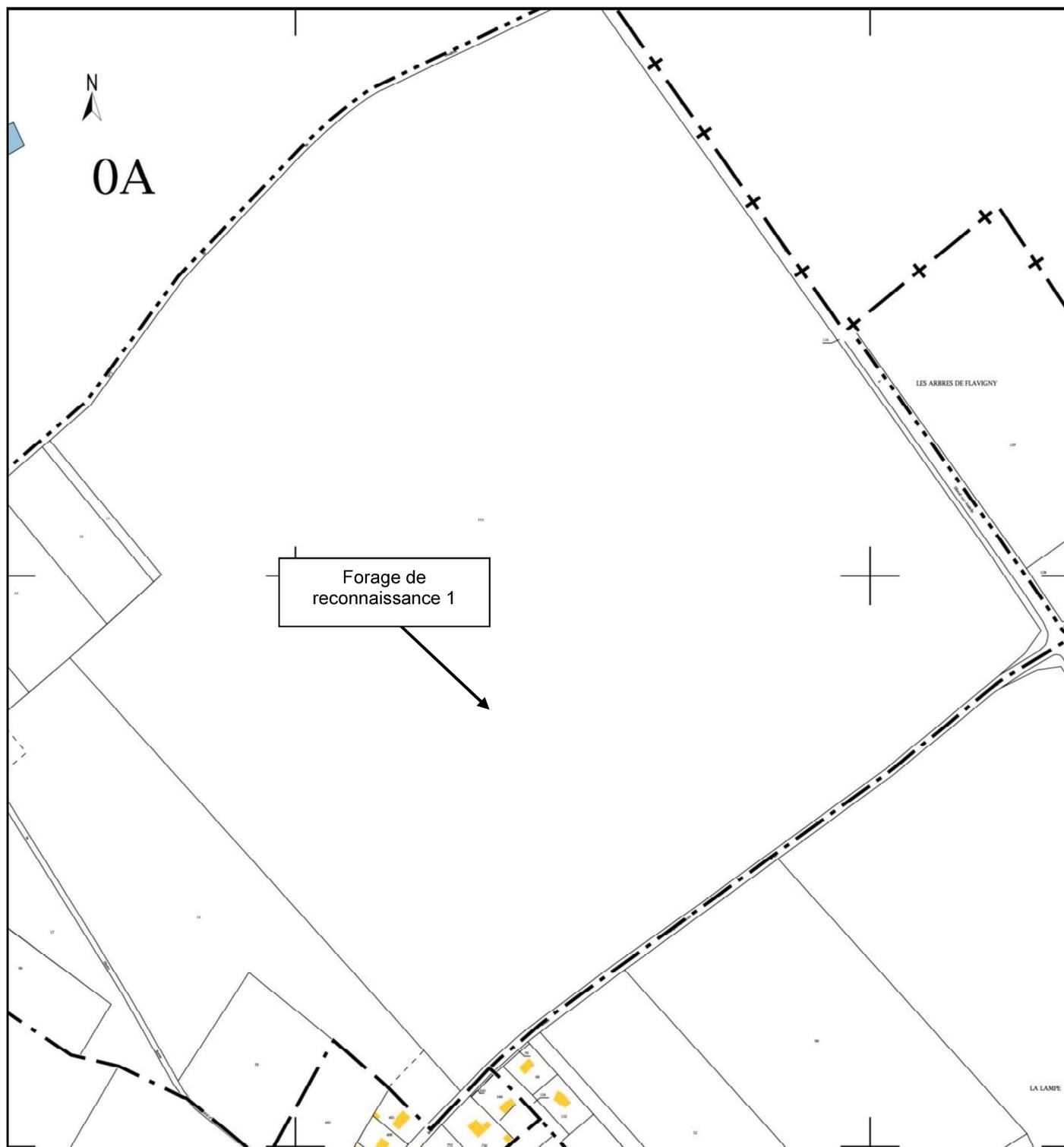


Figure 4 : Localisation prévisionnelle du forage de reconnaissance 1 sur le fond cadastral (1/5000^{ème})

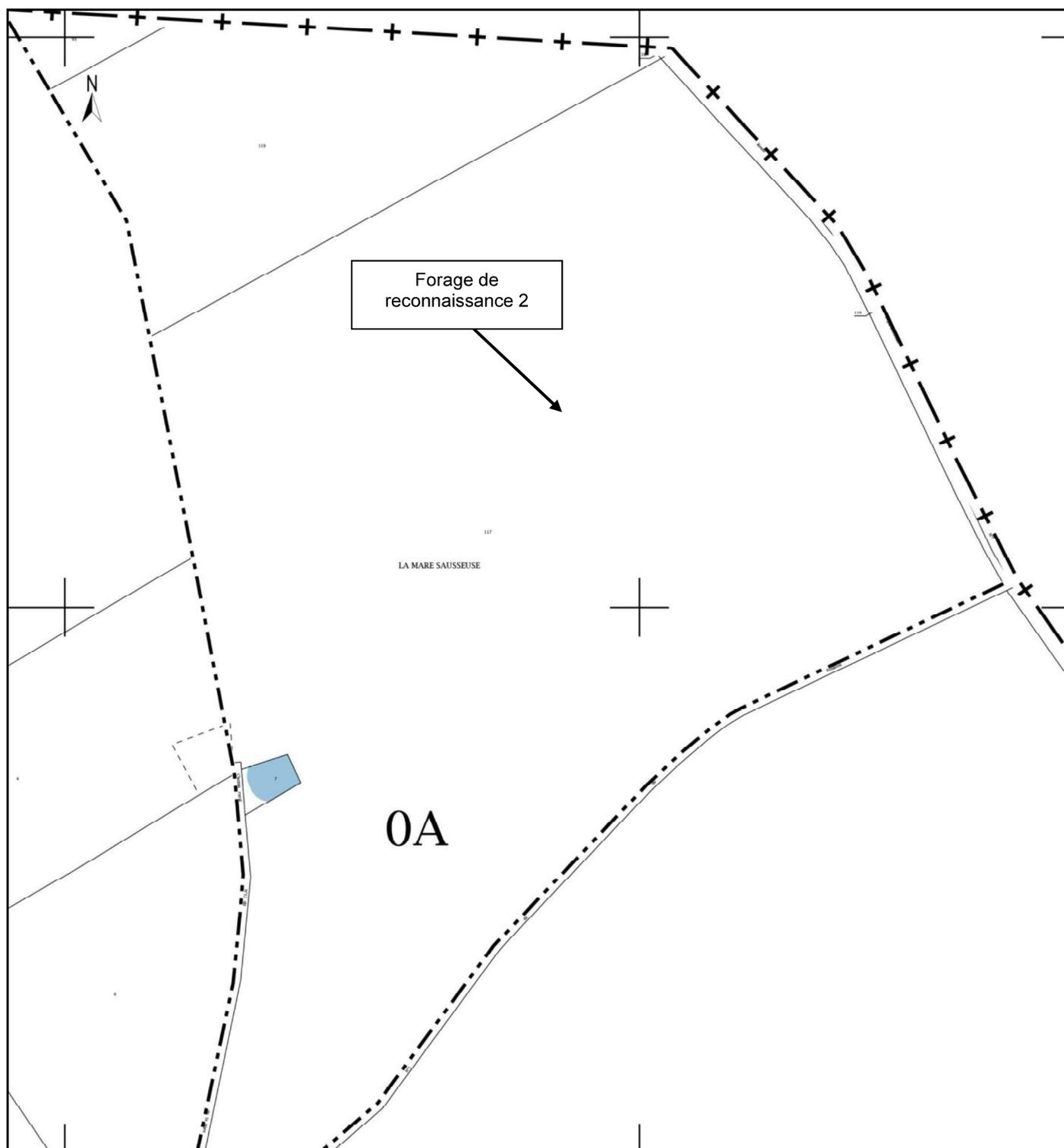


Figure 5 : Localisation prévisionnelle du forage de reconnaissance 2 sur le fond cadastral (1/4000^{ème})

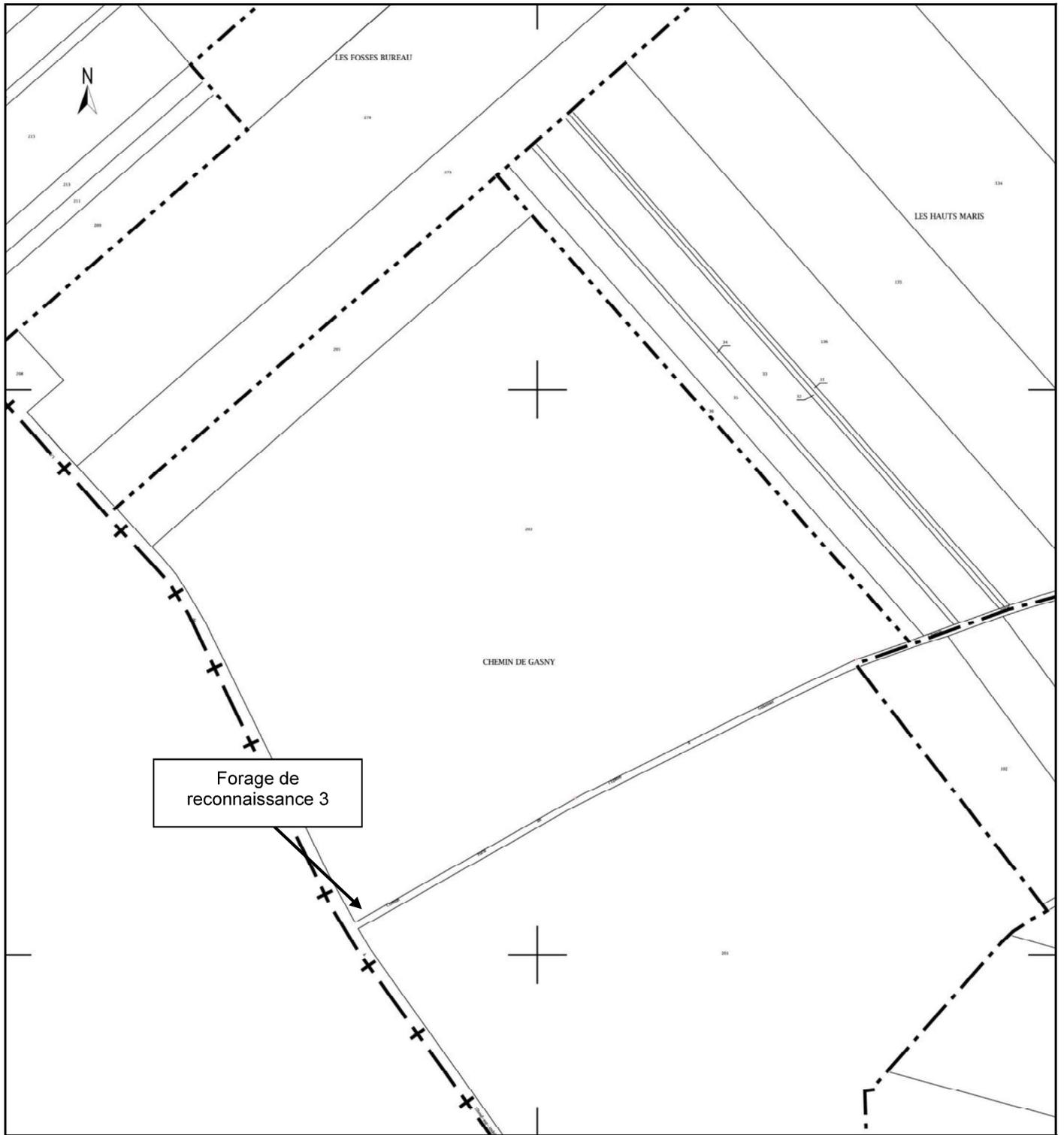
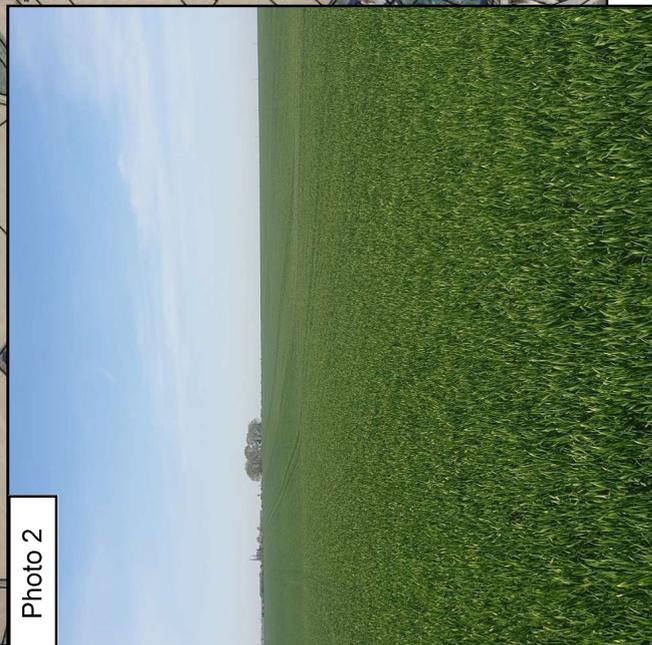
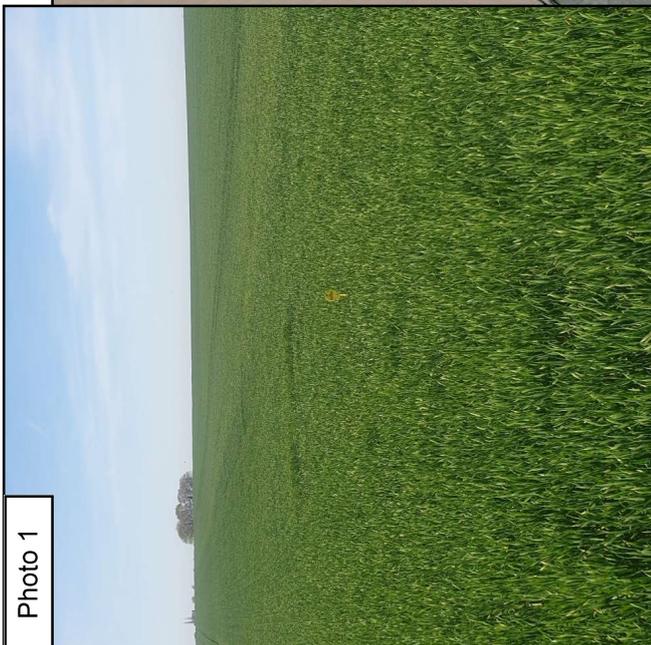
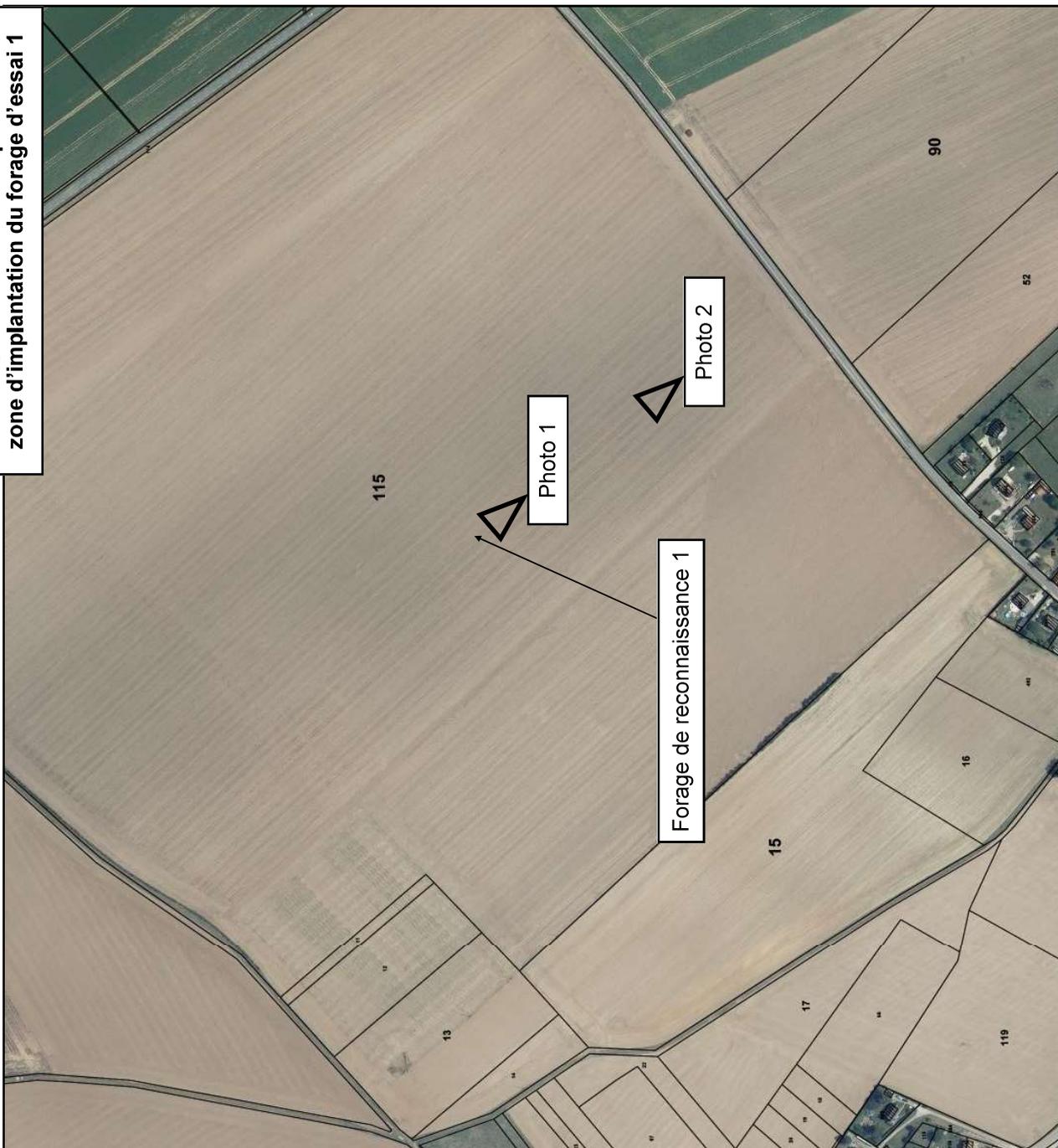


Figure 6 : Localisation prévisionnelle du forage de reconnaissance 3 sur le fond cadastral (1/4000^{ème})

Annexe 3.2 : Vue aérienne et photos de la zone d'implantation du forage d'essai 1



Annexe 3.3 : Vue aérienne et photos de la zone d'implantation du forage d'essai 2

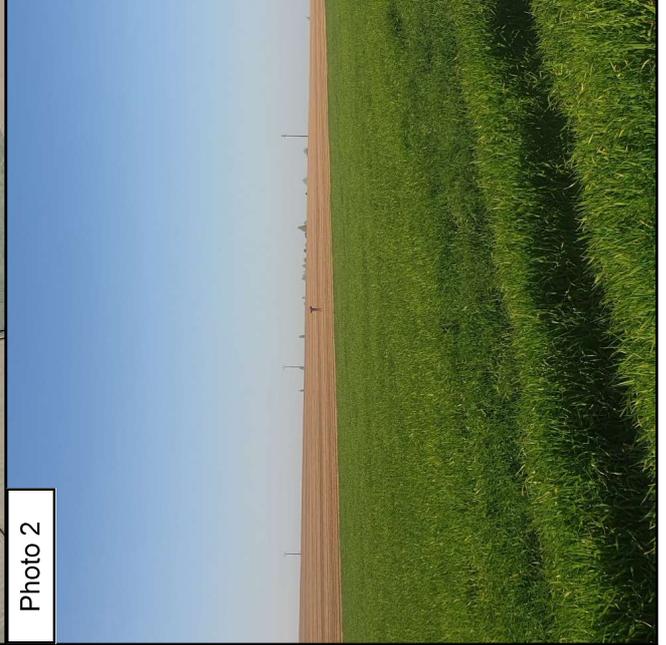
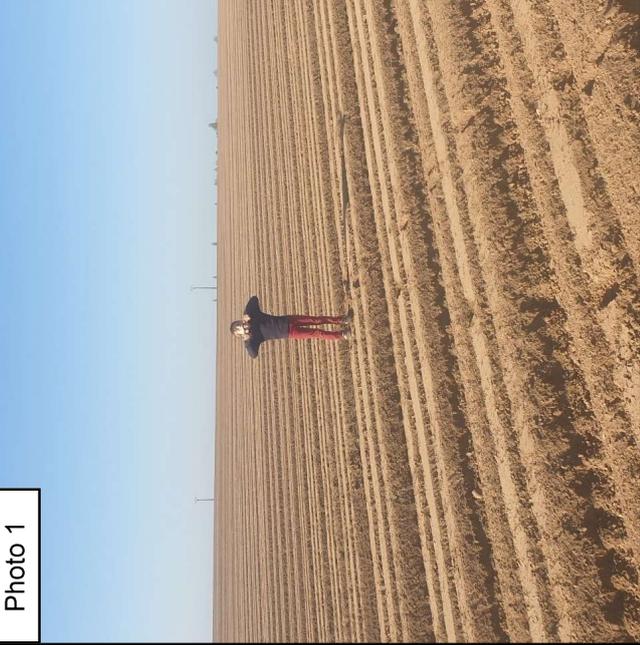


Photo 1

Photo 2

Annexe 3.4 : Vue aérienne et photos de la zone d'implantation du forage d'essai 3

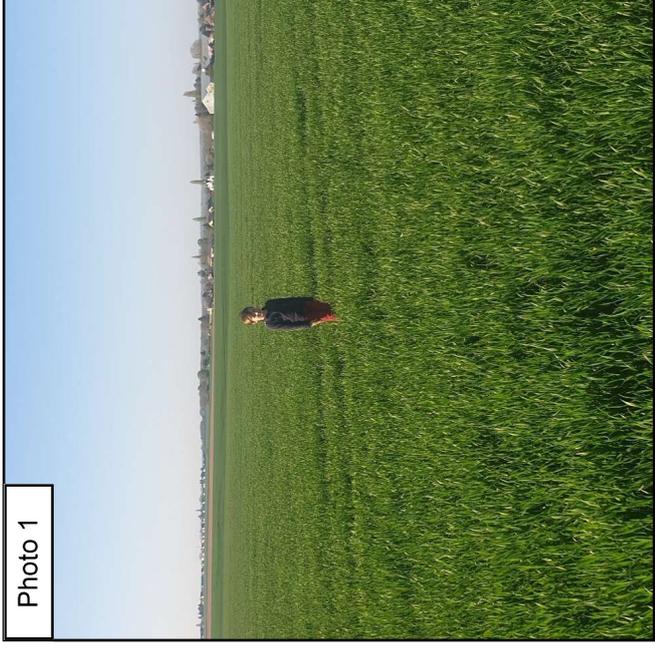


Photo 1

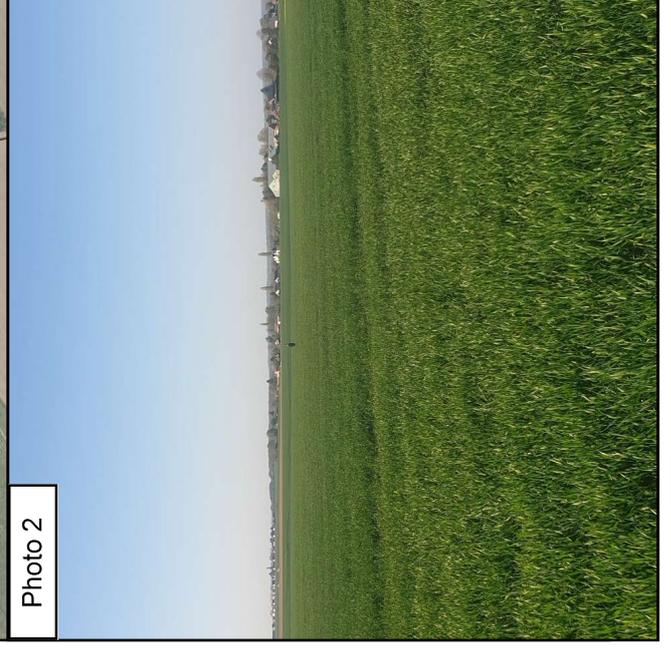
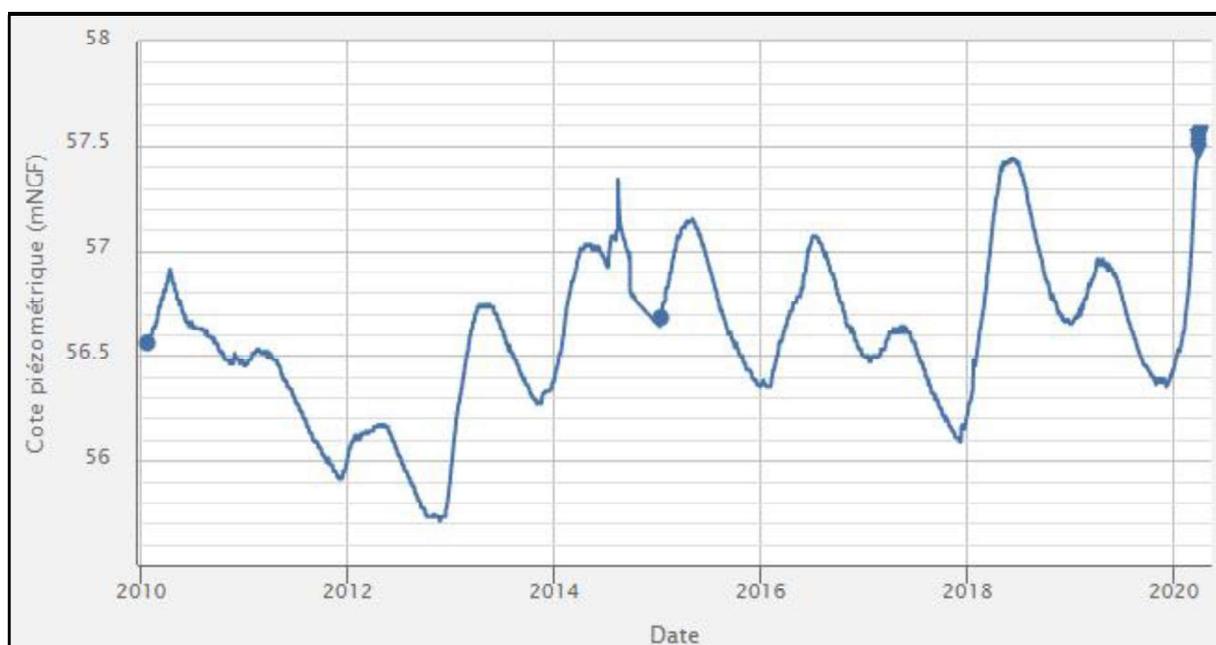


Photo 2

Un piézomètre est un forage qui permet de suivre en temps réel la hauteur de la nappe de la craie. Le piézomètre le plus proche, dont les données sont consultables, se trouve sur la commune de VEXIN SUR EPTE. **Ce piézomètre (BSS000JQQL) n'est cependant pas représentatif du fonctionnement hydrogéologique du secteur des forages d'essai**, puisque situé sur un bassin versant différent. Les variations de hauteur de la surface piézométrique dans ce piézomètre sont reportées dans le graphique suivant.



Source : ADES

Figure 12 : Variation de la hauteur piézométrique sur la commune de VEXIN SUR EPTE (27)

Sur ce piézomètre, les fluctuations saisonnières (annuelles) de la nappe sont de l'ordre du mètre. Les amplitudes maximales (différences entre années très humides et années très sèches) observées sont de l'ordre de 2 m.

B. 3. AQUIFERE DE L'ALBIEN-NEOCOMIEN

Les parties captives des nappes de l'Albien et du Néocomien sont classées en zones de répartition des eaux dans le bassin Seine-Normandie.

Au niveau du projet de forage de reconnaissance, les niveaux argileux de l'Albien semble se situer vers -60 m NGF (figure 13, *log géologique du forage BSS000JPNH, situé à 6km du projet*).

Pour rappel, l'altitude du terrain naturel au niveau des forages d'essai est comprise entre +153 et +156 m NGF (cf. page 7). La profondeur projetée des forages d'essai est de 140 m. Ainsi, le fond des forages sera à une altitude comprise entre +13 m et +16 m NGF, soit, au minimum, à 73 m au-dessus de la nappe de l'Albien-Néocomien (estimée à une altitude de l'ordre de -60 m NGF à l'emplacement des forages d'essai). **Le projet de création de forage de la SCEA THIROUIN n'est donc pas concerné par la ZRE de la nappe de l'Albien-Néocomien.**

Le demandeur et le foreur s'engage à ne jamais atteindre la profondeur de la nappe de l'Albien-Néocomien lors de la création des forages d'essai.